

Nuits parisiennes: le « droit à la fête » réaffirmé, la médiation aussi

AFP, 14 novembre 2010

Le "droit à la fête" clairement réaffirmé et le renforcement de la médiation avec les riverains: tels sont les principaux enseignements des premiers états généraux des nuits parisiennes qui se sont conclus samedi, laissant des associations de quartiers dubitatives. "Ces états généraux ont été un succès car ils ont permis de rapprocher les points de vue et de faire prendre conscience à chacun qu'il est tout à la fois fêtard et dormeur et qu'il faut se réconcilier avec soi-même pour se réconcilier avec les autres", a estimé l'adjoint au maire Mao Péninou, organisateur de ces rencontres. Une vingtaine de mesures ont été dégagées lors de débats auxquels ont assisté près d'un millier de personnes pendant deux jours: sociologues, géographes, urbanistes, élus, riverains et responsables d'établissements de nuit. Mao Péninou a annoncé notamment la création de commissions de concertation dans les arrondissements, la mise en place d'une médiation de rue pour inciter les fêtards à fumer en silence sur les trottoirs, des subventions pour l'insonorisation des établissements de nuit et une campagne pour le respect du voisinage. La lutte contre les discriminations, le renforcement des transports de nuit, mais aussi l'expérimentation d'ouvertures tardives de parcs, ont aussi été annoncés. "Paris vivra de jour et de nuit!", a conclu Mao Péninou. La mairie et la préfecture de Police, également associée aux états généraux de la nuit, avaient été interpellées en 2009 par le collectif "Quand la nuit meurt en silence" qui a recueilli 16.000 signatures à ce jour. Pour Elisabeth Bourguinat, l'une des responsables du réseau de riverains "Vivre Paris!" présent dans 13 arrondissements, "le renforcement de la médiation est une excellente chose mais les riverains soumis à une grande exaspération ne sont certainement pas prêts à une plus grande tolérance". "On ne va pas sacrifier notre sommeil pour les noctambules", a-t-elle déclaré à l'AFP. Pour la mairie de Paris, "tout en étant soucieux de la tranquillité des riverains", la fête, la musique et la nuit "ont toujours fait partie de l'identité de la capitale", et constituent même une priorité touristique. Ainsi, la ville organise du 17 au 21 novembre les "Nuits Capitales", événement qui réunira 500 artistes et "Djs" dans des lieux emblématiques de la fête (Flèche d'Or, Batofar, Rex Club...). Les nuisances sonores ne menacent pas seulement, parfois, les riverains: une étude de l'agence régionale de santé (ARS) d'Ile-de-France, révélée par Le Parisien/Aujourd'hui en France, indique que sur 26 discothèques testées, dix ont un niveau sonore qui dépasse les 105 décibels (dB) autorisés.